



INSEE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉMUNÉRATION ENQUÊTEURS 4 POINTS POUR TOUS AU 1ER JANVIER 2019

Lors du CTR du 11 décembre la CFDT s'est exprimée en faveur de l'augmentation de 4 points d'indice pour tous les enquêteurs et de la création d'une prime spécifique de 500€ par an pour les enquêteurs qui possèdent leur résidence administrative en Île-de-France.

LES MESURES SALARIALES

L'Insee a obtenu, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, comme pour ces deux dernières années, une enveloppe catégorielle de 300 000 € en faveur des enquêteurs.

La Direction propose de revaloriser la grille de rémunération des enquêteurs de 4 points d'indice majoré pour tous les échelons, et ce dès le 1er janvier 2019.

La CFDT s'est exprimée en faveur de cette augmentation pour tous les enquêteurs.

Elle demande la poursuite de la revalorisation des grilles des enquêteurs pour les années suivantes, en particulier dans le cas où des mesures seraient prises pour les agents de catégorie C ou B.

Dans ce cas, la Direction s'engage à défendre la situation des enquêteurs pour obtenir des mesures spécifiques à leur égard.

La Direction propose également la mise en place à partir de 2019 d'une prime spécifique pour les enquêteurs ayant leur résidence administrative en Île-de-France pour pallier la différence du coût de la vie avec la Province. Son montant annuel serait de 500 € pour un enquêteur à plein temps, proratisé au nombre de mois travaillés. La prime sera versée une fois par an.

La CFDT accueille favorablement cette mesure qui existe déjà sous une autre forme pour les autres agents de l'Insee.

Ces propositions recueillent un vote majoritaire, mais pas unanime.

8 pour : 2 CFDT, 1 CFTC-UNSA, 1 CFE-CGC, 4 CGT-SUD 2 Abstention : 1 FO, 1 CGT-SUD

<https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sq/home/dialogue-social/ctr-et-gt-ctr.html>

PASSAGE EN ENQUÊTEUR EXPERT

En 5 ans, la Direction a constaté que le nombre de candidats se présentant à l'examen professionnel de passage en enquêteur expert est très faible et ne permet pas de maintenir la part d'enquêteurs experts souhaitée.

Afin d'augmenter le nombre d'enquêteurs experts, la Direction envisage de diminuer de 12 à 10 ans les conditions d'accès à l'examen professionnel d'expert.

La CFDT approuve cette proposition, qu'elle réclamait depuis 2013.

Les 2 premières années de la mise en place des Nouvelles Conditions d'Emploi des Enquêteurs, le passage en enquêteurs experts s'est fait par tableau d'avancement à l'ancienneté.

La CFDT rappelle sa demande d'intégrer dans la circulaire sur les conditions d'emploi des enquêteurs cette 2ème voie de passage au grade supérieur

La Direction fera des propositions en dialogue social courant 2019 pour faire évoluer ces modalités.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT

Nathalie BAILLY
Secrétaire nationale

Antony BARILLÉ
Occitanie

Valérie VILLACRES
Enquêtrice Nouvelle Aquitaine

Sandrine GUIONET
Enquêtrice Pays de la Loire



 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR